

CONSEIL

Cent douzième session

RÉSOLUTION N° 1397

RAPPORTS SUR LES VINGT-HUITIÈME ET VINGT-NEUVIÈME SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Le Conseil,

Rappelant que, conformément à la résolution n° 1393 du 24 novembre 2020, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à deux reprises au moins en 2021 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, le Rapport annuel 2020, la Révision du Programme et Budget pour 2021, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2022 ainsi que les questions connexes, et afin d'examiner des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat,

Notant que le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni en juin et en octobre 2021,

Ayant reçu et examiné les rapports sur les vingt-huitième (S/28/15) et vingt-neuvième (S/29/11) sessions du Comité permanent des programmes et des finances,

1. *Prend note* de ces rapports et les *approuve* ;
 2. *Prend note* des décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa vingt-huitième session.
-